



PICARDIE NATURE

# Lettre d'information

## ÉDITO : Arrêt d'une des plus anciennes activités de Picardie Nature - p1

**SOMME** • Naissance Phoque gris en baie de Somme - p3

**SOMME** • Une concertation réussie sur un projet de poste de transformation électrique- p5

**OISE** • Encore des rapaces victimes de cage-pièges - p6

**OISE** • condamnation de gérants d'une entreprise de déchets amiantés - p8

**SOMME** • Survol de la réserve nationale condamné. p9

**AISNE** • Gîte pour maternités de chauves-souris - p10

**AISNE** • La protection des amphibiens à Belleu - p12

**OISE** • Éco-citoyens - p13

**PICARDIE** • Sorties nature - p14

**PICARDIE** • Crowdfunding - p16



## ÉDITO : Arrêt d'une des plus anciennes activités de Picardie Nature

Par Patrick Thiery, président de Picardie Nature

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage vient de fermer ses portes, définitivement. En 1975 les premiers oiseaux sont recueillis par Jean-Marie Thiéry, à Saveuse, près d'Amiens. Puis à partir de 1982, grâce à une subvention du Conseil Général de la Somme, des enclos et une petite volière sont construits, au fond de son jardin. Cette année-là, 20 oiseaux y sont accueillis, principalement des rapaces et des oiseaux mazoutés.

Cette activité, menée, donc, pendant plusieurs années par un bénévole, a été officiellement reconnue en 1990 par autorisation ministérielle, confirmée en 1998 par le Direction des Services Vétérinaires de la Somme.

Dans les années 2000, ce sont environ 100 à 120 oiseaux qui sont pris en charge annuellement. Pour répondre aux contraintes réglementaires et aux sollicitations, de plus en plus nombreuses, de la population, notre association décide alors de professionnaliser l'activité en 2007. Stéphane Soyez, qui s'est formé auprès de Jean-Marie Thiéry devient alors salarié de l'association et prend les fonctions de responsable du centre. La construction de nouvelles installations débute à Caix dans la Somme, sur un terrain mis à notre disposition par un particulier. En parallèle, Julie Gobillot, devient également permanente du centre et détachée chaque année, pendant 5 mois à l'antenne phoque créée sur la côte picarde, à la Maison de l'Oiseau.

En 2013, le propriétaire désirant reprendre l'usage de son terrain, l'association cherche en vain, pendant de nombreux mois, un nouveau terrain d'accueil. Pendant ce temps, nous continuons d'assurer la gestion des requêtes, les premiers soins puis le transfert des oiseaux au centre de la SEPRONAT à Hirson.

Une installation pérenne de notre centre a bien été envisagée à partir de 2014 à la maison éclusière de Picquigny. Le terrain, en friche, encombrés de déchets et la maison sont nettoyés et rendus fonctionnels en 2015 pour permettre la construction d'un nouveau centre. Mais la nouvelle majorité du Conseil Départemental a décidé, récemment, de vendre à la communauté de communes de l'Ouest Amiénois cette propriété du département de la Somme.

Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires dont :





Devant les difficultés financières persistantes ces dernières années, l'absence d'engagement voire de volonté politique des collectivités pour nous accueillir et après avoir exploré de très nombreuses pistes, nous n'avons trouvé aucune proposition sérieuse pour poursuivre cette activité. Nous avons donc pris la décision, difficile pour les bénévoles impliqués et nos deux permanents, de fermer définitivement le centre et de licencier notre responsable, Stéphane Soyez.



Le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage regroupait trois types d'activités:

- une permanence téléphonique 7 jours sur 7 pour répondre aux appels des particuliers, agents de collectivités, pompiers, etc... totalisant environ 1200 à 1800 appels par an.
- L'organisation du convoyage des animaux par les permanents et la participation de plusieurs bénévoles, principalement dans le département de la Somme, mais aussi dans l'Oise et dans l'Aisne.
- Les soins aux oiseaux recueillis dans des quarantaines puis en enclos de rééducation.

Aujourd'hui, en Picardie, seuls deux centres fonctionnent encore, à St Quentin et à Hirson dans l'Aisne, mais ils ne seront évidemment pas en mesure de répondre aux sollicitations des habitants de la Somme et de l'Oise.





## SOMME • Naissance d'un Phoque gris en baie de Somme



Mercredi 13 janvier 2016, nous avons reçu un appel téléphonique nous indiquant deux phoques échoués sur la plage, en baie de Somme... Il s'agissait en fait d'une femelle de Phoque gris, venue mettre bas, sur le rivage, dans une zone émergée quelle que soit l'heure de la marée.

Par Laëtitia Dupuis

L'hiver correspond à la période de reproduction du Phoque gris. Les femelles cherchent une zone de plage pour mettre bas. Après la mise bas, la femelle allaite son jeune pendant 21 jours. Son lait riche en graisse permet au jeune de tripler son poids durant ces trois semaines. Recouvert d'un "lanugo", épais pelage blanc, le jeune est bien équipé pour affronter le froid ; mais cette épaisse fourrure l'empêche de nager. De ce fait, le blanchon reste sur le haut de plage. La femelle laisse ainsi son jeune sur la laisse de mer, hors de la zone de recouvrement de la marée. Durant ces trois semaines, elle vient régulièrement le voir pour l'allaiter, pouvant même se déplacer sur le sable sec sur plusieurs centaines de mètres pour le rejoindre.

Un travail de photo-identification est mené sur les phoques de la baie de Somme et de la baie d'Authie par les associations Picardie Nature et ADN depuis plusieurs années. Ainsi, cette femelle a rapidement été identifiée, elle a été régulièrement observée, alors gestante, en baie d'Authie en fin d'année 2015.

Cette femelle de Phoque gris, a déjà tenté d'élever un jeune en baie de Somme en 2014 dans la Réserve Naturelle. Nous les avons suivis pendant 12 jours et les avons ensuite perdus de vue. La femelle avait été revue au cours des étés 2014 et 2015, en baie de Somme, parmi les Phoques gris qui se reposaient hors de l'eau à marée basse.



Dès mercredi 13, Picardie Nature a mis en place une zone de protection, le long de la plage, autour de la zone d'allaitement de ce couple mère-jeune. Dans un premier temps, avec l'aide de la mairie du Crotoy et de la Réserve Naturelle de la baie de Somme, des barrières ont été posées sur place, pour délimiter l'espace réservé aux phoques, et des affiches informatives ont été posées.

Régulièrement la femelle est revenue voir son jeune pour l'allaiter.

Les bénévoles de Picardie Nature, reconnaissables à leurs gilets bleus, se relaient chaque jour pour assurer une présence sur le terrain du lever au coucher du soleil. Objectifs : observer et noter les comportements de ce couple mère-jeune pour mieux connaître l'espèce, mais aussi informer les promeneurs sur la présence naturelle et normale de ces animaux sur la plage et les inciter à respecter une distance de sécurité avec les animaux.

Les phoques sont des animaux sauvages, la femelle protège son jeune : par prudence ne les approchez pas à moins de trois cents mètres. Lorsque le jeune est seul, sa mère le guette régulièrement, l'approcher trop près pourrait effaroucher la mère et mettre la vie du jeune en péril.



Dans la nuit du 18 au 19 janvier, la femelle a quitté la plage du Crotoy, elle a emmené son jeune vers l'intérieur de l'estuaire, se rapprochant du chenal de la Somme où elle se sent, très certainement, plus en sécurité.

Les coefficients de marées remontant dans les jours qui viennent et le jeune n'étant pas à l'aise dans l'eau, le couple va probablement chercher une nouvelle zone de repos émergée d'ici quelques jours... Si vous les apercevez, gardez vos distances et laissez-les au calme !

### mercredi 27 janvier :

Le jeune phoque a aujourd'hui deux semaines. Mère et jeune se portent bien, ils fréquentent les plages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Somme. Le jeune a bien grossi, il doit avoisiner les 25 kg...

Depuis leur petite escapade du 19 janvier, la femelle emmène son jeune dans l'eau peu profonde à chaque marée haute, elle reste près de lui et le soutient. C'est un comportement rarement décrit sur cette espèce. A marée basse ils se posent sur la plage et elle l'allaite. Puis, elle le laisse seul durant de longues périodes le temps d'aller s'alimenter.

Chaque jour les bénévoles se relaient pour sensibiliser les promeneurs à la présence de ces animaux et au respect de leur tranquillité : merci pour cet investissement.



### mercredi 3 février

Le jeune phoque a aujourd'hui trois semaines. Il est bien rond et doit avoisiner les 35 kg. Depuis jeudi 28 janvier, sa mère n'est plus revenue le voir : il est dorénavant sevré. Il vit maintenant sur sa réserve de graisse. Il passe ses journées à dormir sur la plage, se déplace un peu sur la laisse de mer, mais n'est pas encore allé à l'eau. Il attend patiemment la mue : son lanugo blanc va tomber pour laisser place à un poils gris court qui lui permettra d'être à l'aise dans l'eau.

En attendant, les bénévoles de Picardie Nature sont toujours mobilisés et présents chaque jour sur le terrain : ils notent un maximum de choses quant aux comportements observés et sensibilisent les promeneurs à respecter une distance de plusieurs centaines de mètres avec ce phoque.

Pendant ce temps, la mère a réintégré les reposoirs de marée basse où stationnent les autres phoques. Elle a été observée le 1er février en baie d'Authie. Elle a bien maigri et paraît efflanquée. La période de copulation approchant, elle repartira peut-être bientôt pour une nouvelle gestation...

### dimanche 7 février

Des traces laissées sur le sable montrent que le jeune Phoque gris a rejoint la mer, à marée haute, durant la nuit du 4 au 5 février.

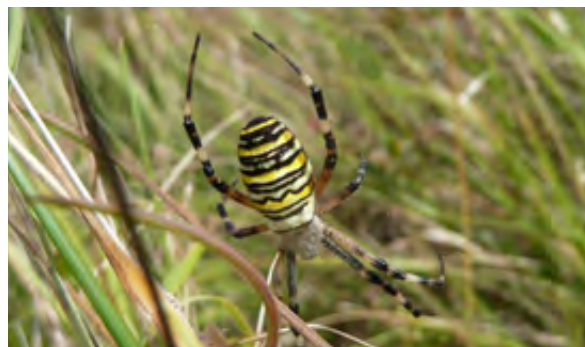
Des prospections de Cayeux à Berck-sur-mer ont été menées, les journées de vendredi 5 et de samedi 6 pour tenter de le repérer sur une plage, mais il n'a pas été revu.

Le jeune phoque est dorénavant sevré, autonome : souhaitons lui bon vent !

Toutes les photos présentées ici ont été prises avec un téléobjectif ou à travers une longue-vue. Ces deux techniques permettent de garder une distance de plusieurs centaines de mètres minimum avec les animaux.



## SOMME • Une concertation réussie sur un projet de poste de transformation électrique



A l'automne dernier, à l'initiative d'un bénévole naturaliste de terrain, le Pôle Étude Faune de PICARDIE NATURE prévient la DREAL Picardie qu'il va rendre un avis sur une étude d'impact réalisée dans le cadre de l'implantation par la SICAE d'un poste de transformation électrique sur la commune d'Hangest-en-Santerre.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**, **Sebastien Legris** et **Sebastien Maillier**

La lecture du rapport montre une insuffisance d'étude concernant la faune, ainsi qu'une absence de mesures compensatoires pour limiter les effets du projet sur la faune du secteur. Or d'importants travaux d'inventaires naturalistes ont été réalisés ces dernières années sur la commune, par un bénévole de l'association, avec 240 espèces recensées.

On peut notamment y retrouver la Linotte mélodieuse un oiseau ayant le statut d'espèce «Vulnérable» en France, divers insectes (Hespérie du dactyle, Gomphocère roux, Demi-deuil) ou encore des araignées (Épeires à quatre points et fasciée). Le projet se trouve également à proximité immédiate d'un boisement qui présente un grand intérêt comme refuge pour la faune sauvage, dans un secteur globalement dominé par la grande culture.

Face à ce constat, l'association décide d'envoyer un courrier auprès du commissaire enquêteur. Dès lors, l'intérêt était essentiellement d'informer la SICAE, pour éviter que ce type de non prise en compte de la faune dans d'autres projets ne se renouvelle. Le courrier rappelait divers éléments comme :

- l'importance de consulter au préalable la base de données régionale «Clicnat», afin de connaître un minimum les enjeux faunistiques d'un secteur,
- d'éviter les travaux à certaines périodes de l'année, pour limiter les dérangements sur la faune
- de réaliser un complément d'étude débouchant sur des mesures de réduction et de compensation concrètes, afin de considérer au mieux la faune du secteur.

Il y a un mois, la DREAL Picardie organise une entrevue avec un dirigeant de la SICAE de la Somme et du Cambrésis. L'entretien est très constructif avec une volonté de prendre en compte la faune dans le projet.

Le 29 janvier 2016, nous recevons la décision d'approbation du projet par le préfet de la Somme, qui à notre satisfaction, traduit dans son arrêté, la prise en compte de la plupart de nos propositions, comme la création de haies, la limitation des perturbations sur la faune durant les travaux, ainsi qu'en supplément une surface de 500m<sup>2</sup> de terrain entretenu par la SICAE pour favoriser la faune.

Ce bel exemple d'action, montre qu'une concertation entre associations actrices de l'environnement et aménageurs est toujours possible. Une consultation de notre site public Clicnat, le plus en amont possible d'un projet par le maître d'ouvrage permettrait certainement d'améliorer la qualité des études d'impact et l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement.



## SOMME • Encore des rapaces victimes de cage-pièges



En février 2012 des agents de la brigade de l'Oise de l'ONCFS ont dressé plusieurs PV d'infraction à l'encontre du propriétaire d'un bois sur la commune de Versigny dans l'Oise. Celui-ci avait en effet capturé plusieurs buses variables dans un cage-piège, utilisé en principe pour la destruction de corvidés. Les agents de l'environnement ont constaté que M. Raoul DE COETNEMPREN DE KERSAINT avait utilisé une buse variable comme appelant pour en capturer d'autres et en avait laissé « crever » trois autres à des fins d'appâts

Par Patrick Thiery, président de Picardie Nature.

L'inspection des lieux a mis en évidence un nombre impressionnant de pièges divers (pièges à œuf, cage piège contenant un renard, boîtes à fauve, collets, piège à mâchoire et à palette) et de cadavres d'animaux : 4 buses variables, 2 autres rapaces indéterminées (probablement un busard et un épervier), un mustélide indéterminé, 2 merles noirs, un chat domestique et un renard vivant très affaibli.

Une surveillance mise en place pendant plusieurs jours a montré que des pièges n'étaient pas relevés, que certains n'étaient pas utilisés conformément à la réglementation alors que d'autres étaient nouvellement amorcés, montrant ainsi le caractère volontaire de ces captures et destruction d'animaux légalement protégés.

Au moment de l'interpellation lors de la relève des pièges, le propriétaire du bois justifiait son comportement en cherchant à minimiser la gravité des faits (comme souvent) :

- la buse vivante était un animal blessé qu'il avait recueilli et lui servait d'appât,
- les restes des buses trouvés dans le piège à corvidés étaient ceux d'animaux entrés eux-mêmes puis tués par la buse qui s'y trouvait déjà
- il soutenait ne pas savoir que la buse est une espèce protégée « car il y en a tellement »
- il reconnaissant mal connaître la réglementation sur le piégeage

A l'audience du 16 septembre 2015, l'avocat de M. Raoul DE COETNEMPREN DE KERSAINT soulevait la nullité des poursuites devant le Tribunal de Grande Instance de Paris au motif que son client avait déjà fait l'objet d'un rappel à la loi par le Procureur de Senlis en novembre 2012. Sur ce point on peut s'étonner, au regard de la gravité des faits, que le magistrat se soit limité à cette décision très clémente.

Les juges du TGI de Paris ont estimé que l'action publique n'était pas éteinte. Dans ces conditions, la décision du Procureur de Senlis ne faisait pas obstacle au déclenchement de poursuites pénales pour les mêmes faits par le procureur du TGI de Paris, lieu de résidence du prévenu.

Les juges ont considérés que le prévenu était bien coupable de trois délits : enlèvement et capture d'espèce protégée, détention d'espèce protégée et utilisation d'espèce protégée. De plus il a fait l'objet de 2 contravention de 5ème classe concernant le piégeage.

En application de l'article L415-3 du Code de l'Environnement (délit) et des articles R427-16 et R428-8 du Code de l'Environnement, le tribunal a donc condamné M. Raoul DE COETNEMPREN DE KERSAINT à une amende de 2000€ pour les 3 délits et une amende de 500€ pour chacune des contraventions.

Picardie Nature, la LPO et l'ASPAS s'étaient constitués parties civiles dans cette affaire.



Notre association et la LPO étaient défendues à l'audience par Benoist Busson, avocat de France Nature Environnement.

Notre association faisait valoir le préjudice moral subi au regard des multiples actions engagées pour la connaissance et la protection des rapaces en général et de la buse variable en particulier.

Le tribunal a déclaré recevable nos constitutions de partie civile et a condamné Raoul DE COETNEMPEN DE KERSAINT à nous payer 500€ en réparation du préjudice moral, 100€ en réparation du préjudice écologique et 600€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure civil (prise en charge des frais d'avocat). Même condamnation pour la LPO et 500+200€ à l'ASPAS.

Ce n'est pas la première affaire de capture et destruction de rapaces dans des cages-pièges poursuivie par les tribunaux de la région. Trop souvent encore des rapaces descendent dans ces pièges et sont volontairement « oubliés » par des piégeurs pour qu'ils crèvent de faim, ces derniers considérant encore de nos jours, par archaïsme, que les rapaces sont des espèces nuisibles.

Rappelons leur que le législateur a, dès 1972 soit 5 ans avant le décret sur les espèces protégées (1977), considéré que les rapaces jouaient un rôle positif dans l'équilibre de la nature.

Rappelons également que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, instance de référence pour les chasseurs, avait publié un petit livre vert sur la buse variable à l'usage des chasseurs, indiquant très clairement le rôle des rapaces.

Plus récemment en Picardie, devant les pullulations de campagnols qui provoquent des dégâts aux cultures, la F.R.E.D.O.N – Picardie ( un syndicat professionnel agricole que devait connaître le prévenu, de part son statut d'agriculteur) a rappelé le rôle que les rapaces tiennent en tant que prédateurs naturels de micro-mammifères (mulots, campagnols..) nuisibles aux cultures. Cet organisme a rappelé lors d'une réunion en 2015 que les rapaces, en particulier la Buse Variable consomment 4 à 7 campagnols par jour.

Un article paru en 2015 dans l'Action Agricole Picarde publié par le groupe Réussir, leader de la presse agricole en France, insiste sur les mesures alternatives de lutte contre les rongeurs : « les mesures de protection spécifique aux prédateurs comme les rapaces diurnes ou nocturnes (busards, buses, faucons, éperviers, chouettes, hiboux) ».

Lors de vos balades dans la nature si vous observez des rapaces capturés dans ces pièges à corvidés, localisez le site, prenez des photographies et prévenez le plus tôt possible les agents de l'ONCFS.

**Brigade de la Somme** : 97 rue du Chateau d'Eau - 80100 Abbeville - Tél : 03 22 27 95 37 - sd80@oncfs.gouv.fr

**Brigade de l'Oise** : 573 route de Paris - BP37 - 60600 BREUIL LE VERT - Tél : 03 44 78 16 11 - sd60@oncfs.gouv.fr

**Brigade de l'Aisne** : 9 ruelle Morin - 02000 LAON - Tél : 03 23 23 41 60 - sd02@oncfs.gouv.fr





## OISE • condamnation de gérants d'une entreprise pour stockage de déchets amiantés



L'affaire était parus dans les journaux en 2012. La presse relatait l'enquête approfondie menée durant trois ans par les enquêteurs de l'OCLAEPS (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique).



Par Patrick Thierry, président de **Picardie Nature**

Les gérants de la SARL MINORE, basée à Bouconvillers dans l'Oise, spécialisée dans la dépollution et la gestion de déchets étaient mis en examen pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui, abandon de déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs, à dégrader des sites et les paysages, à polluer l'air et les eaux et à porter atteinte à la santé de l'homme. Ils sont également mis en cause pour exploitation d'une installation classée sans autorisation.

Ces gérants peu scrupuleux obtenaient des marchés pour des démolitions de bâtiments contenant des déchets composés d'amiante et de plomb. Leurs salariés, ignorant la nature des matériaux qu'ils manipulaient, ont effectué les travaux sans précaution, mettant en jeu leur santé. Les dirigeants ont ensuite stocké ces déchets, de 2005 à 2009, en dehors de tout cadre réglementaire sur quatre sites, deux en région parisienne et deux dans l'Oise: dans un corps de ferme à Bouconvillers et sur un terrain au Coudray-Saint-Germer.

Cette affaire a été mise à l'audience publique du Tribunal de Grande Instance de Paris, le 14 septembre 2015. Les prévenus, M. Michel DENAT et son épouse, Louissette DENAT, gérant de la SARL MINORE étaient poursuivis pour :

- abandon et dépôt illégal de déchets dangereux
- exploitation non autorisée d'une installation classée pour la protection de l'environnement
- mise en danger d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence.

De nombreuses parties civiles étaient présentes à l'audience, des propriétaires de terrains utilisés à leur insu par les époux Denat, des associations de protection de l'environnement : le ROSO, France Nature Environnement, Val d'Oise Environnement, les amis du Bochet (adhérente de Picardie Nature), Picardie Nature.

Le jugement rendu le 27 octobre 2015 détaille, tout au long des 57 pages, les agissements frauduleux des gérants de l'entreprise, les atteintes à la santé de salariés et les atteintes à l'environnement.

Le TGI de Paris a condamné « M. DENAT, gérant de la SARL MINORE à un an d'emprisonnement dont 6 mois avec sursis, pour avoir exploité, entre 2005 et 2009,





dans le cadre d'une activité répétée, des sites de stockage définitif de déchets amiantés, de PCB (pyralène) à BOUCONVILLERS (Oise) et à PERSAN (Val d'Oise), sans disposer d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et pour avoir à BOUCONVILLERS (Oise) et à PERSAN (Val d'Oise), exposé les salariés de la SARL MINORE à un risque immédiat de mort ou blessures, de nature à entraîner une infirmité permanente, par la violation manifestement délibérée des textes prévoyant l'obligation de mettre à disposition de ses travailleurs susceptibles d'être exposés à *l'inhalation de poussières d'amiante des équipement de protection collective ou individuelle appropriés* ».

Les juges ont également ordonné la publication de la condamnation dans le journal Le Parisien.

Enfin les juges ont déclaré recevables les constitutions de partie civile des associations de protection de l'environnement et ont condamné les époux DENAT à verser à chacune d'entre elles la somme de 1500€.

Cette affaire nous renseigne sur la qualité de l'enquête menée par l'OCLAEPS de la Gendarmerie Nationale. Elle nous permet aussi de prendre conscience que des entreprises peu scrupuleuses peuvent emporter des marchés et entrer dans une concurrence déloyales avec les sociétés de traitement de déchets sérieuses et respectueuses de l'environnement.

Elle nous enseigne également que nous devons rester vigilants lorsque nous constatons, comme ici, dans un village, une activité de stockage de déchets organisée par une entreprise. Celle-ci n'est pas nécessairement en règle et il convient, au moindre doute de le signaler aux services de l'Etat.

#### SOMME • condamné pour un survol de la réserve nationale de Baie de Somme



Nous vous avons déjà informé dans un précédent article de l'action en justice que nous avons engagé à l'encontre d'un particulier qui avait survolé à basse altitude la réserve nationale de Baie de Somme et provoqué des dérangements chez les oiseaux et les phoques.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**

L'audience s'est déroulée le 25 septembre 2015. L'affaire avait déjà été reportée de plusieurs mois à la demande de l'avocat de M. Dominique Housiaux, au motif qu'il n'avait pas eu le temps de consulter le dossier pénal de son client. Ce report avait de quoi nous irriter puisque lorsque M. Housiaux avait été interpellé à bord de son hélicoptère le 29 décembre 2013 sur la plate forme de la protection civile au Hourdel par l'ONCFS, il n'était pas seul mais en compagnie... de son avocat !

Quoiqu'il en soit, le jour de l'audience le tribunal d'Abbeville (juridiction de Proximité) a décidé de confronter les déclarations de M. Housiaux, avec les déclarations de trois personnes citées comme témoin :

- Daniel Lemaire, administrateur de Picardie Nature, présent ce jour-là en Baie pour un comptage des phoques.
- Florent Margrit, agent de l'ONCFS, présent au sud de la Baie au niveau du port du Hourdel
- Philippe Evrard, garde de la réserve nationale, de surveillance ce jour-là au niveau de la Maye.

**ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER**



Chacun a donné sa version des faits, illustrés par des photographies que Daniel et d'autres bénévoles avaient prises. Leurs témoignages comportait des précisions et une cohérence qui n'ont laissé aucun doute aux juges : vol stationnaire au dessus des reposoirs de phoques les faisant fuir, reprise d'altitude puis descente faisant décoller les oiseaux, vol sous le niveau de la cime des arbres du massif dunaire du Marquenterre, vol si bas qu'il semblait vouloir atterrir, etc.

Ces témoignages concordant de trois personnes situées à trois postes d'observation différents ont fait voler en éclat les dires, sans preuve, du pilote d'hélicoptère.

Le juge de proximité a reconnu M. Dominique Housiaux coupable de perturbation volontaire d'espèces animales protégées et l'a condamné à une amende de 300 euros.

Il a en outre reconnu notre constitution de partie civile et l'a condamné à nous verser 1500€ au titre du préjudice moral et 600€ au titre de l'article 475 du code de procédure pénale (pris en charge des frais d'avocat).

Les sommes qu'il aura à verser ne sont pas très élevées au regard du prix de l'heure de vol et pour le propriétaire d'un hélicoptère par ailleurs gérant d'une entreprise qui avait voulu nous faire un don de 1000 euros à l'époque des faits pour notre action en faveur des phoques. Bien entendu nous n'avions jamais encaissé son chèque ni répondu à sa lettre qui aurait signifié que nous reconnaissons qu'il survolait la Baie à plus de 800 pieds !

Nous ne nous gênerons pas pour diffuser ce jugement aux aéro-clubs de la région pour rappeler aux pilotes d'avions et d'hélicoptères de tourisme les règles à respecter lorsqu'on veut survoler la réserve nationale de Baie de Somme.

Cette affaire montre également qu'à défaut de disposer d'un appareil coûteux de contrôle de l'altitude des aéronefs, des témoignages concordants et des photographies constituent suffisamment de preuves pour permettre aux magistrats de poursuivre les contrevenants.

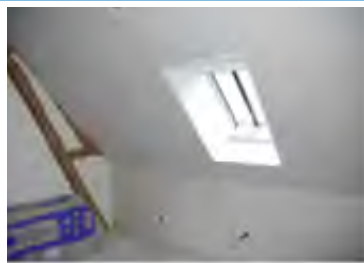
### AISNE • Une maternité de chauves-souris a un nouveau gîte douillet !



**AVANT** : pièce à isoler, ancienne isolation intérieure derrière le placo  
*Photos : S. Declercq, A. Bimeaux*



**PENDANT** : le rampant est découvert, la laine de verre usagée est visible



**APRES** : pièce refaite, nouvelle isolation et nouveau parement. L'espace chauve-souris est compris à l'intérieur



Sur les 21 espèces de chauves-souris recensées en Picardie, près des 2/3 utilisent des bâtiments toute ou partie de l'année. D'un gîte de passage ponctuel pour rester au chaud quelques jours, jusqu'à pour installer le groupe de la maternité durant 4 à 5 mois (plusieurs femelles réunies avec chacune son petit).

par Sophie DECLERCQ

### Des chauves-souris aiment s'installer au chaud dans les toitures

Picardie Nature conseille les particuliers et collectivités qui découvrent des chauves-souris chez eux (opération SOS chauves-souris).

Cette action gère 150 requêtes par an et permet de :

- répondre à vos questions sur ces animaux sauvages et leur présence chez vous ;
- approfondir les connaissances sur le mode de vie de ces espèces particulières ;
- délivrer les bons conseils pour faire attention à ces sympathiques mammifères.



## Des chauves-souris intégrées dans les projets de travaux ?

Un cas concret couronné de succès sont relatés ici : près de Villers-Cotterêts (02).

Historique : les propriétaires de la maison connaissaient la présence des chauves-souris depuis plus de 10 ans. Ils ont eu besoin d'entreprendre des travaux d'aménagement ou de rénovation : transformer le grenier en chambre. Somme toute, des travaux réalisés de façon régulière par tout un chacun.

### Mais comment faire avec les chauves-souris ?

... Demandez aux spécialistes ! Picardie Nature possède l'expertise pour ces espèces discrètes et fragiles.

Dès que les propriétaires ont contacté l'association, les projets se sont déroulés naturellement en utilisant les ingrédients précieux de la réussite :

- de la bonne volonté de chaque partie
- du temps pour prendre connaissance de la situation : utilisation des lieux par les chauves-souris, projet de travaux
- construction collective des solutions techniques (propriétaire, artisan, chiroptérologue)
- du temps pour finaliser la partie administrative, cas échéant
- du temps pour projeter les travaux à la bonne saison.

Durant toute la réalisation de ce projet (3 mois) une étroite collaboration entre les propriétaires et Picardie Nature : ils avaient la possibilité de contacter l'association pour toute nouvelle question ou conseil.

Des rendez-vous sur place ont ponctué les différentes étapes des projets et Picardie Nature a produit des notices techniques écrites.

### Une incidence sur le budget travaux ?

L'impact financier est minime. En effet, dans un cas, l'aménagement a été réalisé avec des chutes de matériaux que les propriétaires avaient déjà : quelques heures de bricolage un week-end ont juste été nécessaires.

### Les succès de ces travaux

Les avantages de ces travaux sont multiples :

- le plaisir de savoir que les chauves-souris sont prise en compte
- le plaisir de les voir au printemps prochain
- la sensibilisation et l'information d'autres personnes autour de ces mammifères (voisins, artisans)
- l'implication de particuliers dans la protection concrète d'animaux protégés en régression
- la réussite de ces projets tout à fait novateurs en Picardie.

Les aménagements pour les pipistrelles sont peu évidents à mettre en place en raison des micro-espaces qu'elles utilisent et leur caractère discret. Lors de projets de travaux, il est alors beaucoup plus facile d'agir pour elles.

Ce type d'aménagement en maison de particulier pour les pipistrelles est une première au niveau région et au national.

Ailleurs en France, des résultats tout à fait concluants pour la Sérotine commune, autre espèce qui aime aussi les micro-espaces de couvertures, ont ouvert le chemin des solutions. Cet exemple picard en fait la réussite.



## AISNE • La protection des amphibiens devient l'affaire de la commune de Belleu



Les habitants de la commune de Belleu avaient constaté depuis plusieurs années que des amphibiens traversaient la route qui jouxte le Château de Beauregard pour atteindre la mare qui se situe en contrebas. Et chaque année, les amphibiens en partance pour leur migration pré-nuptiale se faisaient écraser par l'important passage de véhicules.

La municipalité bien consciente de cette hécatombe a constitué une commission municipale de l'environnement. Cette commission a pris contact avec Picardie Nature afin de mettre un place un programme de protection des amphibiens.

Et la décision tombe : en février 2015, le chantier de barrage temporaire amphibiens est sur les rails !

Après une présentation par Picardie Nature d'un diaporama sur la protection des amphibiens ainsi qu'une formation sur la manipulation et du protocole à suivre, c'est avec enthousiasme qu'une douzaine de bénévoles ont mis la main à la pâte... ou plutôt les mains dans la terre... afin d'installer plusieurs linéaires de filet qui auront pour tâche de stopper l'avancé des petits migrants pré-nuptiaux !!

Le long de ces filets, des seaux sont régulièrement enterrés afin de réceptionner les amphibiens stoppés par les barrages.

Durant les 2 mois qui suivirent les bénévoles se sont relayés, pour réaliser chaque jour les relevés des seaux et permettre à nos petits protégés de traverser la route en toute sécurité et rejoindre leur lieu de reproduction.

C'est ainsi que sur le site de Belleu les bénévoles ont ainsi sauvé 967 amphibiens !

Les barrages temporaires seront réinstallés en fin février 2016.

N'hésitez pas à nous contacter ou bien contacter la mairie de Belleu si vous souhaitez participer à ce programme de protection.





Chaque année Picardie Nature poursuit son engagement avec le PNR Oise Pays de France dans le cadre du projet « les petits éco-citoyens du Parc Naturel Régional Oise Pays de France ».

Parmi les classes participantes à ce projet de sensibilisation du patrimoine historique et naturel des communes au sein du Parc, 19 ont reçu une animatrice de Picardie Nature pour réaliser des animations en lien avec leur projet pédagogique.



22 animations ont été réalisées auprès 436 élèves de ces différentes écoles, sur la thématique du jardin, de la biodiversité des milieux humides, de la forêt et de l'eau..

Tous les enfants, du CP au CM2, ont découvert la nature qui se trouve à proximité de chez eux ou de leur école. Lors de ces animations, ils ont cherché, les mains dans la terre les petites bêtes du jardin, fouillé dans la vase pour découvrir les petites bêtes de la mare, construit et installé à l'école des gîtes pour les insectes, ou des nichoirs pour les oiseaux, contemplé l'histoire de France à travers l'utilisation de la forêt et se sont également immergés dans le monde de l'eau.

Plein de bons moments qui se concrétisent par la fête des petits éco-citoyens qui se déroule en juin. Enfants et animateurs se retrouvent une nouvelle fois pour échanger sur leurs expériences et leurs découvertes à travers un rallye.

Les enfants réalisent également un spectacle, des petits jeux et participent, par l'écriture d'articles, à l'élaboration du journal des petits éco-citoyens, publié en fin d'année scolaire par le Parc Naturel Régional.



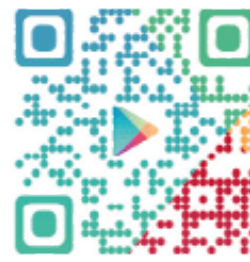
PICARDIE • Sorties nature : plus de 600 rendez-vous toute l'année !



Scannez pour découvrir l'application



PICARDIE



Google Play



Ce calendrier d'activités est dédié à la protection de la nature et de l'environnement. Ce calendrier d'activités est fait pour vous !

**Ce week-end, je voudrais...**

“ Je voudrais faire **une sortie près de chez moi.**”

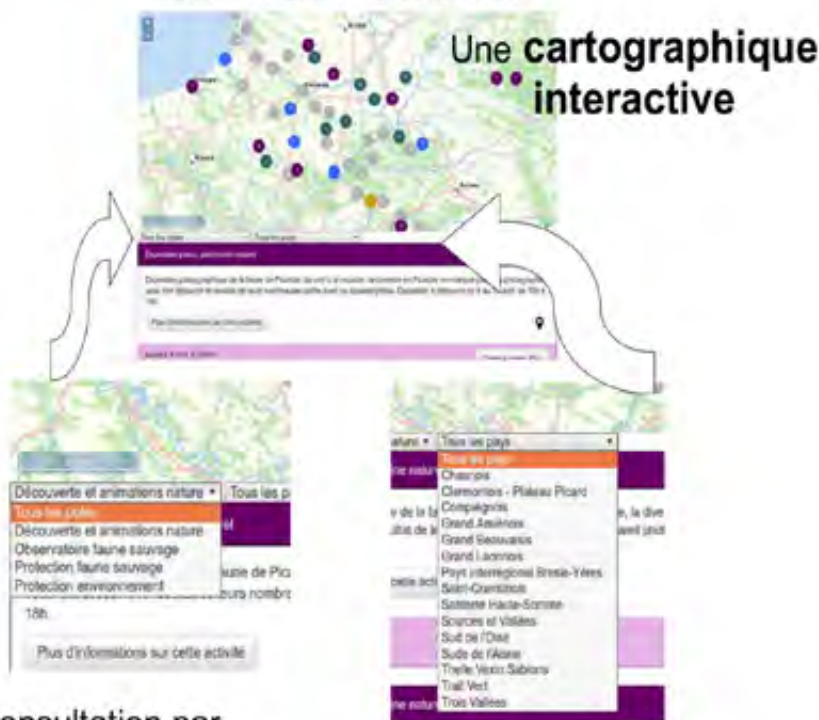
“Je voudrais plutôt participer à des sorties spécifiques comme l'inventaire de la faune sauvage.”

Grâce au relooking du calendrier en ligne sur le site internet de Picardie Nature, vous **avez maintenant plusieurs choix de consultation.** Regardez :

**L'Appli'**



Sorties espèces    Sorties nature classiques    Sorties nature interactives    Sorties nature photos



**Une cartographique interactive**

Consultation par thème d'activité

Consultation par secteur géographique





PICARDIE NATURE

Que font les bénévoles de Picardie Nature ?



**Vous aussi participez !**

En 2015, l'investissement des bénévoles de Picardie Nature  
a représenté plus de 7 000 journées de bénévolat.

**Vous aussi, vous pouvez aider l'association :**

soit en consacrant du temps à ses différentes actions,

soit par une participation financière : [dons.picardie-nature.org](http://dons.picardie-nature.org)



Étudier - Agir - Sensibiliser

[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)



## La parade nuptiale des animaux !

Picardie Nature lance un projet de crowdfunding (financement participatif) pour nous aider à financer nos actions de protection de la faune sauvage (chauves-souris, amphibiens, oiseaux, phoques gris, etc.).

Rendez-vous à cette adresse pour connaître l'intégralité du projet et nous aider :

<http://fr.ulule.com/parade-nuptiale>

Nous avons jusqu'au 23 mai pour récolter 8000€ !



Si nous n'atteignons pas la somme, nous n'avons rien du tout. Faites grimper le compteur !

En nous aidant, vous participez à la sauvegarde de la biodiversité et des espèces.

*Chèques acceptés.*



**ETUDIER - AGIR - SENSIBILISER**

Picardie Nature - 1 rue de croÿ - BP70010 - 80097 Amiens cedex 3

Tél : 03 62 72 22 50